



Énergie NB Power

Corporation Holding
de portefeuille Corporation

Déclaration aux médias

Le 1 septembre 2005

Énergie NB continue sa poursuite judiciaire

Fredericton – La Corporation de portefeuille Énergie NB continue sa poursuite judiciaire au sujet de l’approvisionnement en Orimulsion® de la centrale de Coleson Cove.

La poursuite nomme Bitúmenes Orinoco, S.A (Bitor), Petróleos de Venezuela S.A. (PDVSA) et la République bolivarienne de Venezuela à titre de répondants.

Une action entamée précédemment avait été suspendue il y a environ un an afin d’essayer de négocier une entente avec les fournisseurs vénézuéliens de l’Orimulsion®. Malgré d’énormes efforts, les négociations n’ont pas mené à un règlement satisfaisant.

Énergie NB demande une ordonnance d’exécution intégrale qui charge PDVSA et BITOR d’exécuter leurs obligations en vertu de l’entente de fourniture de combustible (EFC) ou, autrement, de payer des dommages-intérêts pour inexécution de contrat d’un montant à calculer plus tard. On estime en ce moment que ces dommages-intérêts pourraient se chiffrer à 2,2 milliards de dollars.

Autrement, Énergie NB demande que PDVSA, BITOR et le Venezuela versent des dommages-intérêts pour manquement au devoir de bonne foi découlant de la relation particulière entre les parties, et/ou des dommages-intérêts pour assertion inexacte et négligente, d’un montant à calculer plus tard. On estime en ce moment que ces dommages-intérêts pourraient se chiffrer à environ 560 millions de dollars.

Ou encore, Énergie NB Power exige que PDVSA, BITOR et le Venezuela lui fassent restitution basée sur l’enrichissement injuste des répondants.

La poursuite est entamée simultanément au Nouveau-Brunswick et dans l’État de New York. Au Nouveau-Brunswick, l’action est devant la Cour du Banc de la Reine.

Énergie NB a offert d’accepter la suspension de l’instance au Nouveau-Brunswick si PDVSA et BITOR acceptent l’arbitration des réclamations contractuelles au New York conformément aux dispositions de l’entente de fourniture de combustible visant l’arbitration. L’arbitration se ferait sous les auspices de l’American Arbitration Association.

Énergie NB est représentée au Nouveau-Brunswick par Ken McCulloch, C.R., du cabinet Stewart McKelvey Stirling and Scales, et au New York par le cabinet Simpson Thacher & Bartlett LLP.

Que la question soit soumise à l’arbitration ou que la poursuite continue au Nouveau-Brunswick, on s’attend à ce qu’une décision prenne de deux ans à deux ans et demi.